

Déjeuner

Le déjeuner sera remboursé si:

Une rencontre débute avant 8 h 00.

Le lieu de la rencontre occasionne un déplacement avant 8 h 00.

Dîner

Le dîner sera remboursé si :

La rencontre débute l'avant -midi et se poursuit en après-midi.

La rencontre se termine après 12 h 00.

La rencontre se termine après 11 h 00 et un déplacement supérieur à 100 km (retour) doit être effectué

Souper

Le souper sera remboursé si:

La rencontre de l'après-midi se termine après 16 h 00 et un déplacement supérieur à 125 km (r (retour) doit être effectué.

La rencontre de l'après-midi se termine après 17 h 30.

La rencontre se termine après 17 h 00 et un déplacement supérieur à 75 km (retour) doit être effectué.

La rencontre débute avant 18 h 30.

Une rencontre se tient en soirée et si elle suit une autre rencontre tenue en après-midi.

Il y a rencontre en soirée et un déplacement supérieur à 100 km (aller) doit être effectué.

La rencontre débute le lendemain matin avant 10 h 00 et un déplacement supérieur à 260 km (aller) doit être effectué.

Coucher

Lorsque des frais de coucher sont encourus, ils peuvent être remboursés selon le barème confédéral si:

La rencontre se poursuit le lendemain et une distance supérieure à 60 km (retour) doit être effectué.

La rencontre débute le lendemain matin avant 10 h 00 et un déplacement supérieur à 260 km (aller) du lieu de travail au lieu de réunion doit être effectué.

Les frais de coucher de la dernière journée d'une rencontre peuvent être remboursés lorsque la réunion se termine après 19 h 00 et que la distance à parcourir est supérieure à 200km (retour)

Les frais de coucher de la dernière journée d'une rencontre peuvent être remboursés lorsque la distance à parcourir est supérieure à 300 km (retour) et que la réunion se termine après 17 h 30.

Frais de garde

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	+ de 3 enfants additionnels
Avant-midi	10 \$	15 \$	20 \$	5 \$
Après-midi	10 \$	15 \$	20 \$	5 \$
Après 19h0	15 \$	20 \$	25 \$	5 \$
Après 24h00	20 \$	30 \$	40 \$	5 \$
Transition (17h à 19h)	10 \$	15 \$	20 \$	5 \$

Les frais de garde sont remboursables s'ils ont été encourus et payés par la personne ayant des enfants de 16 ans et moins ou pour des enfants de moins de 18 ans qui sont atteints d'un handicap physique ou mental et qui nécessitent un service de garde.

Une personne peut réclamer des frais de garde seulement pour les frais additionnels encourus en dehors de ses heures normales de travail pour lesquelles aucun salaire n'est réclamé.

Les frais de garde ne sont remboursés qu'à un seul des deux parents ou conjoints lorsque les deux participent à des rencontres aux mêmes périodes et ne doivent pas servir de rémunération pour la personne parente ou conjointe.

Lorsque des frais de garde sont engagés sur l'heure du dîner pour les enfants à cause d'une rencontre, la participante peut réclamer une seule période de frais de garde, selon le nombre d'enfants, tel que prévu à la réglementation.

Lorsque les frais de garde sont engagés sur l'heure du souper pour les enfants à cause d'une rencontre, exemple : période de battement entre deux réunions, départ très tôt pour une réunion en soirée ou fin d'une réunion de jour tardive, la participante peut réclamer la période de transition.

Barèmes

<u>Déjeuner:</u>	prix de	6.00 \$
<u>Dîner:</u>	prix de.....	15.00\$
<u>Souper:</u>	prix de	18.00\$
<u>coucher:</u>	un montant maximum de 95,00\$	

N.B. Si durant les négociations ou un arbitrage, les membres dînent à l'hôtel le prix accordé sera: prix de la facture ou le prix du buffet de l'hôtel, le moins élevé des deux.

Transport:

Le remboursement du coût du transport en commun est maintenu comme principe directeur.

Le groupe jean coutu étant le point zéro, dans un rayon de 40 km aucun frais ne sera remboursé

Le groupe jean coutu étant le point zéro, le syndicat remboursera 0.20 \$ du kilomètre pour un déplacement de plus de 80 km (aller-retour) pour un kilométrage effectivement parcouru.

Selon le livre de référence sur les distances.

*** Les barèmes de la CSN s'applique lors de la tenue d'activités des instances de la CSN. Formation, Membre des comités de la csn.**

*** Les barèmes ne s'applique pas lors de temps de bureau**